



République du Bénin

MAEP

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

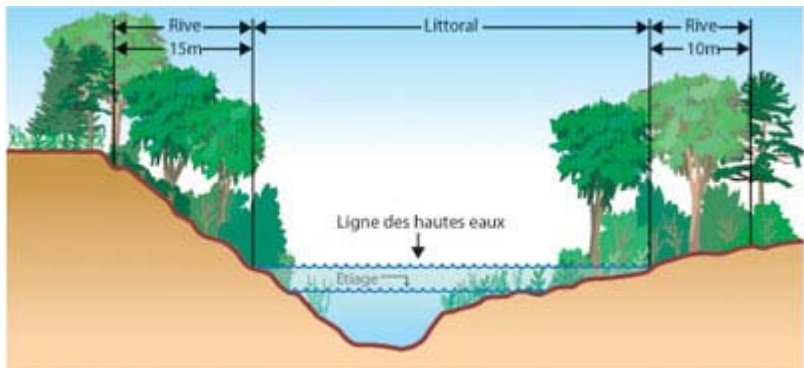
01 BP 884 Recette Principale Cotonou 01 (République du Bénin)

Tél: (+229) 21 30 02 64/ 90 91 43 64.

Email : inrabdg4@intnet.bj

FICHE TECHNIQUE

Bonnes pratiques pour la restauration du couvert végétal sur les berges dans la gestion des habitats des poissons au Bénin



Dr Ir. HOUEJISSIN C. Richard, Assistant de recherche (INRAB)

Dr Ir. SOHOU Zacharie, Assistant de recherche (CBRST)

Dr Ir. AHOYO ADJOVI N. René, Assistant de recherche (INRAB)

Septembre 2012

Dépôt légal N° 6297 du 7/9/2012, 3^{ème} trimestre 2012, Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin, ISBN: 978-99919-1-023-9

Introduction

Au Bénin, la destruction de la végétation de bordure a provoqué l'érosion des berges des plans d'eau. Cette destruction s'est faite surtout par des actions anthropiques telles que la recherche effrénée de bois de service, de feu et de fabrication de charbon de bois, le labour des plaines inondables, les feux de végétation incontrôlés et la forte pression des troupeaux transhumants (Sohou *et al.* 2009). Les conséquences de ces actions sont l'érosion des berges et l'ensablement des plans d'eau qui troublent le fonctionnement hydrologique des cours et plans d'eau (FAPAQ, 2003). Le droit de propriété de l'Etat sur les lits et berges de cours d'eau et l'interdiction de les cultiver ne sont ni sus ni reconnus (Affossogbé, 2010).

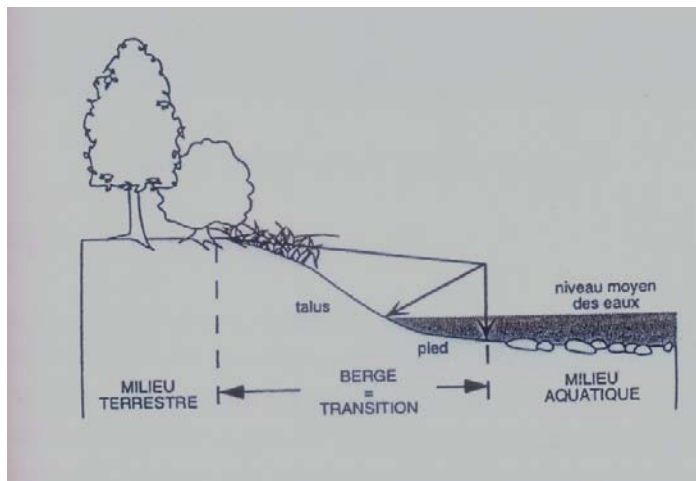


Figure 1. La berge : une zone de transition

Comment faut-il procéder à la restauration des rives?

Il faut favoriser le développement d'une bande riveraine en renforçant la végétation naturelle par la restauration du couvert végétal le long des rives.

La restauration de la végétation des rives est recommandée aux communautés par l'utilisation de bonnes pratiques face au couvert végétal sur les berges.

Le cadre d'application sont les terres du domaine de l'État tandis que le domaine de compétence: est celui des Communes.

L'habitat réglementaire du poisson est constitué nécessairement d'un lac, d'une lagune, d'une rivière, d'un marais, d'une plaine d'inondation ou d'un cours d'eau.



Figure 2. Végétation naturelle à renforcer par la restauration du couvert végétale d'une berge

Pourquoi restaurer le couvert végétal sur les berges ?

La restauration du couvert végétal sur les berges permet de protéger ce qui suit:

- la berge contre l'érosion, pour le maintien de sa configuration ;
- l'habitat du poisson dans le but de préserver la capacité de production;
- l'environnement, en sauvegardant les frayères, les aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et les routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie du poisson comme les lacs, les rivières, les ruisseaux, les cours d'eau intermittents, les marais côtiers et les plaines inondables.

Sur quelle berge faire la restauration du couvert végétal?

Lorsque les conditions comme la topographie le permettent avec une pente faible et inférieure à 30%, les techniques de la restauration du couvert végétal sont utilisées sur les rives des lacs et des cours d'eau affectées par des phénomènes d'érosion ou encore par des travaux en rive.

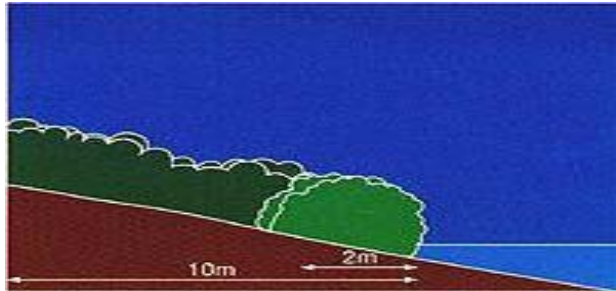


Figure 3. Berge à faible pente, inférieure à 30%
Qui peut pratiquer le reboisement des berges?

Toutes les communautés riveraines, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et associations de concertation regroupant différents intervenants du milieu et des secteurs communautaire, communal et économique qui ont pour mission de mettre en valeur les ressources naturelles dans une perspective de développement durable. La mairie assure le rôle de maître d'ouvrage et est appuyée par un partenariat composé de forestiers, d'ONG, d'agents des Centres Régionaux pour la Promotion Rurale (CeRPA) et chercheurs, qui informe, conseille et sensibilise les populations des localités concernées.

Où planter?

Il faut calquer la nature. Quelques jours avant la plantation, il est recommandé de visiter les endroits encore naturels du plan d'eau. On y trouvera les mêmes arbustes que ceux qui doivent être plantés. En observant comment ils se sont implantés, à quelle hauteur, à quelle

distance, etc., on doublera ses chances d'assurer le plein succès des plantations et des reboisements.

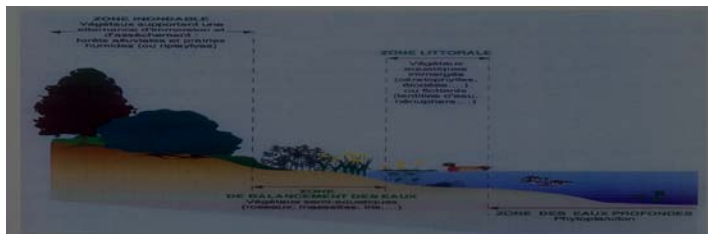


Figure 4. La zonation naturelle de la végétation riveraine

Quelle essence végétale plantée?

La partie de la rive qui borde la ligne naturelle des hautes eaux exige des arbustes qui résistent aux inondations prolongées. Sur la partie haute, sont conseillées des plantations d'espèces arbustives ou buissonnantes fixatrices comme *Bridelia ferruginea* (Honsukokwé), *Adansonia digitata* (Kpassa), *Ceiba pentandra* (guédéhunsi), *Dichapetalum madagascariens*(Gbaglo), *Elaeis guineensis* (détin); *Anogeissus leiocarpus* (hlihon), *Bambusa vulgaris* (dawoué), etc. Par contre, sur la partie basse du talus, doivent être plantées des espèces semi-aquatiques comme c'est le cas des palétuviers rouges (*Ryzophora racemosa*) à racines échasses.



Figure 5. *Bambusa vulgaris*



Figure 6. *Ryzophora racemosa*

Quelles sont les techniques de restauration de couvert végétal sur les berges au Bénin ?

L'ensemencement, les boutures et la plantation sont les trois techniques existantes.

Une préparation minimale du sol (nettoyage) est suffisante. Les techniques de restauration de couvert végétal sur les berges, consiste à ensemencher les surfaces dénudées avec un mélange de graines de plantes herbacées telles que *Andropogon gayanus* (Fan) et à implanter des espèces arbustives. On peut aussi planter des arbres, mais il est recommandé de le faire uniquement sur le replat du terrain, ou sur un talus en pente faible, à cause de leur poids et de leur port imposant qui les rendent plus vulnérables au déracinement.

Comment planter?

La plantation est simple. On creuse dans le sol un trou suffisamment large et profond pour y loger confortablement les racines. On remplit ensuite le trou avec la terre et l'on tasse le sol avec les pieds de façon à former une cuvette. On arrose immédiatement les plants, sans apport d'engrais ni de terre d'emprunt.

Il est important de bien fouler le sol afin que l'air ne puisse atteindre les racines et entraîner la mort du plant par déshydratation.

Dans tous les cas, les arbustes sont plantés par groupe, en mettant les plants côte à côte.

La période idéale pour la plantation est celle du mois de juin qui correspond au mois de l'arbre au Bénin. Il est important de donner aux plants suffisamment de temps pour développer un système de racines qui peut les protéger contre les crues.

Que peuvent gagner les riverains en procédant à une restauration du couvert végétal sur les berges?

Les atouts et autres avantages attendus par les riverains sont les suivants:

- Une expertise communautaire des techniques de restauration de couvert végétal sur les berges;
- Une reprise des activités florissantes de pêche qui nourrissent leurs hommes ;
- Une prise de conscience communautaire pour la protection des berges.

La restauration du couvert végétal des berges rend plus par une augmentation des zones de frayère des poissons et un important recrutement. Elle freine le comblement des plans d'eau.

La pêche représente un sous-secteur important dans l'économie du Bénin. Elle génère de nombreux emplois, fait vivre en amont et en aval plusieurs personnes et fournit assez de protéines animales.

Conseils pratiques

1. Ne jamais faire des aménagements comme la pisciculture et autres activités sur les rives situées à moins de 20 mètres de bande de terre autour des plans d'eau;
2. S'assurer de l'efficacité et de la durabilité de la restauration du couvert végétal, afin d'apporter les correctifs requis au besoin comme suit:
 - ✓ surveiller la reprise de la végétation et remplacer les plants manquants;
 - ✓ surveiller la réapparition de signes d'érosion sur le site et apporter les correctifs requis.

Conclusion

La végétation sur la rive crée un ombrage et offre une protection du soleil. Pour lutter contre la dégradation des berges, un aménagement à l'aide de la technique végétale est conseillé. La protection des habitats du poisson ne repose pas que sur des considérations environnementales mais aussi et surtout sur des considérations sociales et économiques liées aux activités de pêche.

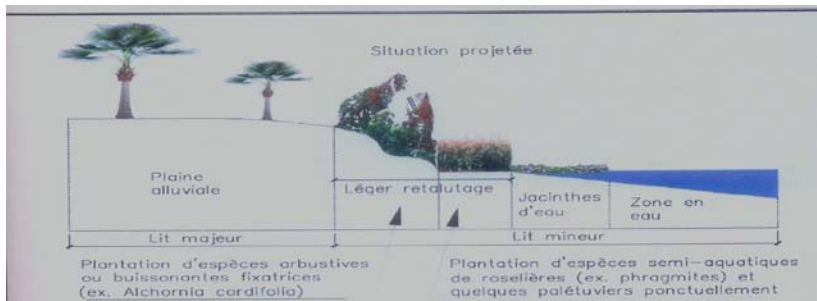


Figure 7. Situation d'une berge après l'aménagement

Remerciements

Les auteurs remercient Prof. Dr Ir. Guy Apollinaire Mensah, Maître de recherche (CAMES) Directeur du Centre de Recherches

Agricoles d'Agonkanmey de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin pour la lecture et les corrections du document.

Références bibliographiques

Sohou Z., Houédjissin R. C. & Ahoyo N. R. A., 2009. La pisciculture au Bénin : de la tradition à la modernisation. Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin. Numéro 66; pp. 49-59. ISSN 1025-2355.

Affossogbé Houanou N. C., 2010. Identification d'essences végétales pour une stabilisation écologique des dégradées d'une portion de la de la rivière Sô au Sud Bénin. Mémoire de Master en Hydrobiologie Appliquée, FAST/UAC/Bénin. 85 p.

FAPAQ (Société de la Faune et des Parcs du Québec), 2003. Fiche technique sur la protection de l'habitat du poisson: Stabilisation du milieu riverain. Société de la faune et des parcs du Québec (Canada). 11 p.

Dépôt légal N° du .../09/2012, 3^{ème} trimestre 2012, Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin, ISBN: 978-99919-xx-xx-x